ART. 17 N° CL286

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 mai 2021

PRÉVENTION ACTES DE TERRORISME ET RENSEIGNEMENT - (N° 4104)

Adopté

AMENDEMENT

N º CL286

présenté par M. Kervran, rapporteur et M. Gauvain, rapporteur

ARTICLE 17
À l'alinéa 4, substituer aux mots :
« qu'au »
les mots :
« que sur le ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.